

Guéret, le 3 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

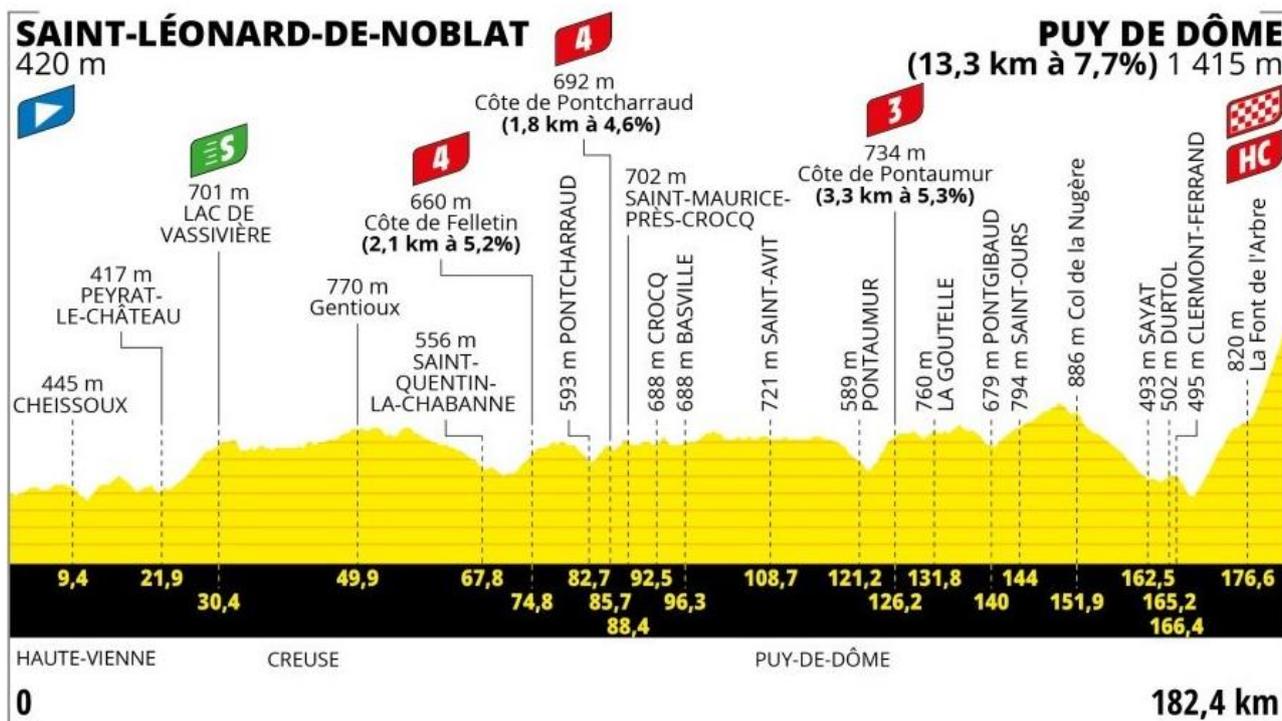
Passage de la 9ème étape du Tour de France 2023 en Creuse

Le département de la Creuse accueillera, le dimanche 9 juillet 2023, la 9ème étape du Tour de France 2023 qui se déroulera au départ de Saint-Léonard-de-Noblat (87) pour une arrivée au sommet du Puy de Dôme (63). Le départ de la course, prévu à 13h30, suivra le départ de la caravane publicitaire, annoncé pour 11h30.

L'État, les collectivités territoriales et les forces de sécurité et de secours ont travaillé de concert avec l'organisateur A.S.O pour permettre au public de suivre l'évènement dans les meilleures conditions possibles. Tous seront mobilisés le jour du passage.

Le trajet de l'étape

Cette étape du Tour de France traversera 14 communes du département de la Creuse, sur près de 70 km : Royère de Vassivière, Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, la Nouaille, Saint-Quentin-la-Chabanne, Felletin, Saint-Frion, Pontcharraud, Saint-Maurice-Près-Crocq, Saint-Pardoux-d'Arnet, Crocq, Basville, La Mazière-aux-Bonshommes et Mérinchal. Le passage de la caravane publicitaire à Royère de Vassivière est estimé à 12h46. Le passage du premier coureur dans la commune est prévu à 14h40 et celui du dernier coureur à Mérinchal à 16h31.



La circulation et le stationnement

D'une manière générale, la circulation sur le parcours du Tour de France sera interdite aux véhicules une heure avant le passage de la caravane publicitaire et jusqu'à 15 minutes après le passage du véhicule de la gendarmerie nationale fermant la course.

Le stationnement des véhicules sera également interdit sur le parcours à compter du samedi 8 juillet 2023, 18 heures, jusqu'au passage du véhicule fermant la course. Des parkings sont mis à disposition des automobilistes et des camping-caristes dans les communes traversées.

Des mesures complémentaires pourront être prises par les maires des communes.

Conseils aux automobilistes

En raison des difficultés de circulation à prévoir, il est recommandé aux automobilistes de :

- Différer les déplacements en véhicule, notamment les départs en vacances ;
- Privilégier les déplacements pédestres ;
- Utiliser les parkings mis à disposition pour le stationnement des véhicules.

Conseils aux spectateurs

En attendant le passage des coureurs, il est recommandé au public de :

- Rester vigilant, en particulier sur les routes sans trottoir ;
- Ne pas laisser les enfants sans surveillance ;
- Ne pas s'installer à la sortie d'un virage où la visibilité est plus faible ;
- Rester hydraté et protégé du soleil ;
- Ne pas transporter et ne pas utiliser d'artifices de divertissement et d'engins pyrotechniques, ne pas allumer de feu (barbecue, feu de camps, etc.) et ne pas jeter de mégots de cigarette au sol afin de limiter les risques d'incendie ;
- Ne pas transporter et ne pas utiliser d'objet pouvant servir d'arme ou de projectile ;
- Ne pas survoler l'espace aérien du Tour de France à l'aide de drones.

Lors du passage du Tour de France, le public est prié de :

- Rester derrière les barrières de sécurité ;
- Respecter les consignes données par les forces de l'ordre ;
- Surveiller les enfants et leur tenir la main ;
- Être extrêmement prudent lorsqu'il s'agit de ramasser les cadeaux distribués par la caravane publicitaire ;
- Tenir les animaux en laisse et loin du bord de la route ;
- Se tenir écarté le plus possible de la chaussée ;
- Ne pas changer d'emplacement au dernier moment ;
- Ne pas courir à côté des coureurs et ne pas aller aux devants d'eux ;
- Ne pas asperger les coureurs ;
- Ne pas agiter de banderoles au-dessus des coureurs ;
- Prendre des photos ou des vidéos en retrait de la chaussée.

Au moment de quitter la route du Tour de France, il convient de veiller à :

- Respecter la propreté des lieux et utiliser les sacs poubelles mis à disposition ;
- Respecter les consignes des forces de l'ordre ;
- Ne pas chercher à emprunter une voie avant sa réouverture ;
- Consulter le site internet de Bison Futé pour être tenus informés des restrictions de circulation.

Contact presse : Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Maryse ROBERT Tél. : 05.55.51.58 .10 – 06.07,21,98,55

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

 www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse